



TRIBUNAL D'INSTANCE DU DISTRICT DE COLOMBIE

Chambre criminelle

Avis de comparution au Tribunal ou de renoncement à la procédure de conciliation

Empreintes du pouce

Arrestations du 7e District par tous les organismes chargés de l'application des lois au sein du 7e District et de l'USPP / USCP / SS

INFORMATIONS PERSONNELLES

Arrestation No. Numéro de l'affaire criminelle Numéro d'identification du service de police Date de naissance

Greffier / Officier / Badge / Unité / N° RAO Zone de police de l'infraction

Nom de la personne arrêtée : Nom, prénom, deuxième prénom

Vous avez été arrêté(e) pour le(s) délit(s) suivant(s) [Veuillez dresser la liste de toutes les charges retenues]

Informations sur la libération et le retour au tribunal

CITATION DE MISE EN LIBERTÉ UNIQUEMENT

Officiers : Veuillez cocher le lieu de la Salle d'audience appropriée et sélectionner une date en utilisant le tableau sur le site Internet du Tribunal.

Vous êtes libéré(e) après vous être engagé(e) de comparaître devant le Tribunal d'instance du District de Colombie, 500 Indiana Ave., NW, Washington, D.C. le DATE à HEURE ci-dessous :

UNIQUEMENT la (les) charge(s)

Les heures de comparution dépendent de la (des) charge(s) :

Table with 2 columns: Charge type, Hour. Includes: Infractions au code de la route dues à des facultés affaiblies (9h00), Autres infractions au code de la route (10h00), Toutes les infractions non liées au code de la route (11h00)

DATE à Heure dans la Salle d'audience 116

Charge(s) DES ÉTATS-UNIS UNIQUEMENT

DATE à 9h30 dans la Salle d'audience C-10

Charges des États-Unis ET du Bureau du Procureur

DATE à 9h00 dans la Salle d'audience 116

DATE à 9h30 dans la Salle d'audience C-10

J'accuse réception de cet Avis de présentation. Je m'engage à me présenter à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus. Je comprends que si je ne me présente pas, un mandat d'amener sera délivré pour mon arrestation. Je comprends également que si je ne me présente pas, je suis susceptible d'être inculpé(e) d'un délit criminel pouvant entraîner une amende, une peine d'emprisonnement, ou les deux si je suis reconnu(e) coupable de ne pas avoir comparu.

Signature de la personne arrêtée Date

MONTANT DE LA PROCÉDURE DE CONCILIATION UNIQUEMENT

Charge: Montant de la procédure de conciliation :

\$

J'ai choisi de payer et de renoncer au montant (argent) fixé pour la(les) charge(s). Je comprends que je renonce à mon droit d'être auditionné(e) par le Tribunal en versant et en renonçant au montant fixé pour la(les) charge(s).

Signature de la personne arrêtée Date

À L'ATTENTION DE TOUTES LES PERSONNES ARRÊTÉES

Si le Tribunal d'instance est fermé en raison d'une urgence, vous devez vous présenter au Tribunal le lendemain à 9h00.

REMISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION ORDONNÉE PAR LE TRIBUNAL UNIQUEMENT

Officiers : Veuillez indiquer si la personne arrêtée verse une caution sur un mandat délivré par un Juge du Tribunal d'instance de D.C.

Vous avez été arrêté(e) suite à un mandat d'arrêt délivré par un juge du Tribunal d'instance de D.C. pour non-comparution dans une affaire criminelle. Vous devez vous présenter à la Salle d'audience C-10, 500 Indiana Ave., NW, Washington, D.C. le :

DATE à 9h30 Heure

J'ai payé la caution dont le montant a été fixé par le Tribunal. Je m'engage à comparaître à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus. Je comprends que si je ne me présente pas, un mandat d'amener sera délivré pour mon arrestation. Je comprends également que si je ne me présente pas, je suis susceptible d'être accusé(e) d'un délit criminel pouvant entraîner une amende, une peine d'emprisonnement, ou les deux si je suis reconnu(e) coupable de ne pas avoir comparu.

Montant de la caution

\$

Nom et adresse de la personne qui verse la caution

Nom

Adresse

Signature de la personne arrêtée

Date

JURÉS UNIQUEMENT

Vous avez été arrêté(e) suite à un mandat d'amener pour non-comparution dans un service du Tribunal d'instance de D.C. Vous serez déchargé (e) de vos fonctions aujourd'hui afin de vous présenter au Tribunal d'instance de D.C., Salle 3130 [Le Bureau des jurés], 500 Indiana Ave., NW, Washington, D.C., le :

DATE à 9h30 Heure

Je m'engage à me présenter à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus. Je comprends que si je ne me présente pas, un mandat d'amener sera délivré pour mon arrestation. Je comprends également que si je ne me présente pas, je suis susceptible d'être inculpé(e) d'un délit criminel pouvant entraîner une amende, une peine d'emprisonnement, ou les deux si je suis reconnu(e) coupable de ne pas avoir comparu.

Signature de la personne arrêtée

Date

Accusé de réception d'un avis de présentation de la personne arrêtée

Je reconnais que j'ai reçu et lu l'Avis aux personnes arrêtées et je comprends mes droits.

Signature de la personne arrêtée

Date

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Délivré par le Greffier par intérim, Tribunal d'instance du District

Signature du greffier du Tribunal

Badge N°

Unité

AVIS AUX PERSONNES ARRÊTÉES

Veillez lire les informations ci-dessous qui expliquent votre libération et votre devoir de vous y conformer. Les informations ci-dessous sont sujettes à modification sans préavis.



CITATION DE MISE EN LIBERTÉ

Si vous êtes admissible, vous serez remis(e) en liberté immédiatement après vous être engagé(e) de comparaître devant le Tribunal d'instance du District de Colombie, 500 Indiana Ave., NW, Washington, D.C. à la **date** et à **l'heure** fixées dans la Section « Citation de mise en liberté » à la Page 1 de ce document.

Un procureur décidera d'intenter ou non une action criminelle à votre encontre. Si vous ne vous présentez pas au Tribunal, un mandat d'amener pourra être émis pour procéder à votre arrestation. En outre, vous pourriez être inculpé de non-comparution même si le procureur décide d'abandonner les charges.

Votre remise en liberté est soumise à conditions. Il pourra vous être demandé de garder vos distances et de n'avoir aucun contact avec une ou des personnes particulières et / ou de garder vos distances d'un lieu précis tant que vous n'aurez pas comparu devant le Tribunal.

Si vous violez la clause d'éloignement, un officier de police pourra procéder immédiatement à votre arrestation, et vous serez amené au Tribunal dès le lendemain. Si le procureur vous inculpe d'un délit quelconque, vous aurez le droit d'être représenté(e) par un avocat. Si vous n'avez pas les moyens de payer un avocat, celui-ci pourra être commis d'office.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Malgré votre arrestation, le gouvernement peut décider de ne pas retenir de charges contre vous au Tribunal. Il est important de vous munir du formulaire de citation de mise en liberté au Tribunal le jour de votre mise en accusation parce qu'il contient des informations que vous devrez identifier, que le gouvernement ait retenu ou non des charges contre vous au Tribunal.

POUR TOUTE INFORMATION SUR L'AFFAIRE

Pour toute information sur le statut de votre affaire, vous pouvez prendre contact avec la ligne d'assistance téléphonique du Service des usagers de la Chambre criminelle du Tribunal d'instance de D.C au **(202) 879-1373**.



LIBÉRATION SOUS CAUTION

Vous avez été arrêté(e) suite à un mandat d'amener. Vous pouvez verser une caution dont le montant a été fixé par le juge qui a délivré le mandat. Si vous payez la caution, vous serez libéré(e) pour comparaître au Tribunal à la date et à l'heure indiquées sur la Page 1 de ce document. Si vous ne vous présentez pas à la **date** et à **l'heure** fixées, un nouveau mandat d'amener pourra être émis pour procéder à votre arrestation. Vous pourriez être accusé(e) de non-comparution même si le procureur décide d'abandonner les poursuites. La non-comparution à la date de votre convocation au Tribunal peut entraîner la perte de la caution de vous avez versée



FRAIS DE CONCILIATION

Si vous êtes accusé(e) d'une infraction admissible à la procédure de conciliation, vous pouvez payer le montant fixé par le Tribunal et l'affaire prendra fin. Si vous décidez de payer le montant fixé, vous ne serez PAS remboursé(e) parce que vous acceptez de renoncer à ce montant. Aucune sanction, pénalité, peine plus sévère, ou responsabilité civile ne sera imposée par tout Tribunal ou agence du District de Colombie dans toute procédure ou action pénale, civile ou administrative ultérieure si vous optez pour la procédure de conciliation. Votre arrestation SERA inscrite sur votre casier judiciaire. Vous pourrez demander au Tribunal d'instance la mise sous scellés votre casier judiciaire. Pour plus d'informations sur la mise sous scellés de votre casier judiciaire, vous pouvez contacter le service du Défenseur public du District de Colombie au 202-628-1200 ou par courriel au www.pds.dc.org.

- **QUE FAIRE SI VOUS CHANGEZ D'AVIS ET DÉCIDEZ DE CONTESTER LES CHARGES ?** VOUS DÉCIDEZ QU'IL EST PRÉFÉRABLE DE COMPARAÎTRE AU TRIBUNAL APRÈS LE VERSEMENT DE LA CAUTION, VOUS POUVEZ DÉPOSER UNE « REQUÊTE EN ANNULATION D'ORDONNANCE DE CONFISCATION » DANS UN DÉLAI DE 90 JOURS À COMPTER DE LA DATE D'AUJOURD'HUI.
- **QUE FAIRE SI LE GOUVERNEMENT DÉCIDE DE S'OPPOSER À LA DÉCISION DE CONCILIATION ?** LE BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU DISTRICT DE COLOMBIE, LE PROCUREUR CHARGÉ DE L'AFFAIRE, PEUT DÉPOSER UNE « REQUÊTE EN ANNULATION D'ORDONNANCE DE CONFISCATION » DANS UN DÉLAI DE 90 JOURS.
- **QUE SE PASSE-T-IL SI LE TRIBUNAL ACCORDE LA REQUÊTE ?** SI VOTRE REQUÊTE OU CELLE DU GOUVERNEMENT EST ACCORDÉE, LES CHARGES SERONT REINTÉGRÉES ET VOUS DEVREZ COMPARAÎTRE DEVANT LE TRIBUNAL. SI VOUS N'AVEZ PAS LES MOYENS DE PAYER UN AVOCAT, VOUS ÊTES SUSCEPTIBLE D'ÊTRE ÉLIGIBLE À UN AVOCAT COMMIS D'OFFICE.



AVIS IMPORTANT À L'ATTENTION DES PERSONNES APPREHENDÉES POUR DES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Si vous avez été arrêté pour une conduite **sans permis, une conduite dans le cadre d'une suspension de permis de conduire** ou une **conduite dans le cadre d'une annulation de permis de conduire**, et pour vous aider à traiter votre affaire plus rapidement, il peut être utile de vous présenter à votre convocation du Tribunal muni(e) des documents suivants :

- **Conduite sans permis** : Un permis de conduire en cours de validité (ou un permis de conduire probatoire) délivré par le Département des véhicules motorisés (DVM) du District de Colombie ou un permis de conduire en cours de validité délivré par un autre État **ET** un historique des 15 dernières années de conduite.
- **Conduite dans le cadre d'une suspension ou d'une annulation du permis de conduire** : Si votre permis de conduire a été suspendu ou annulé, veuillez fournir les documents délivrés par le Département des véhicules motorisés du District de Colombie ou par le Département des véhicules motorisés de votre État d'origine, indiquant que vous avez résolu les problèmes qui ont entraîné la suspension ou l'annulation de votre permis de conduire, y compris le paiement des contraventions non payées ou des obligations de soutien, et que vous avez payé les frais de rétablissement. Le document doit également indiquer que votre permis de conduire a été renouvelé et que vous êtes en règle.